



CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 17 février 2017

L'An deux mille dix-sept, le 17 février, à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil de la Mairie de Noyers sous la présidence de Monsieur Xavier RELAVE, Maire de Noyers.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 février 2017

Présents : MM. Xavier RELAVE, Eric BARNAULT, Angélique BEAUDOIN, Cédric COUDRE, Patrick FAUVELLE, Jacques FOUCHER, Danièle GARAVOGLIA, Monique LEGRAS, Annette LELOUP, Marie-Annick MARCEAUX, Alexandra MARTINS, Marc PELLETIER.

Absents excusés : Madame Monique BILLAUD (pouvoir donné à Monsieur Marc PELLETIER), Madame Paula COUTELLIER (pouvoir donné à Madame Marie-Annick MARCEAUX), Monsieur AMAURY David (pouvoir donné à Monsieur Eric BARNAULT).

Secrétaire de séance : Marie-Annick MARCEAUX.

Avant de débiter le Conseil, Monsieur le Maire remercie les personnes ayant préparé et distribué le bulletin municipal et précise que ce bulletin a été financé par les encarts publicitaires des artisans et commerçants.

Approbation du dernier compte rendu de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2017 : Celui-ci est approuvé à l'unanimité par les élus présents lors du dernier conseil.

ORDRE DU JOUR

● **ORIENTATION DES TRAVAUX 2017** :

Achèvement des travaux du cimetière rue des Genièvres : Les travaux devraient être terminés avant la fin du premier semestre 2017. Il est rappelé que ces travaux sont financés à hauteur de 50 % par Monsieur le Sénateur Jean Noël CARDOUX dans le cadre de son enveloppe parlementaire.

Mises aux normes de l'accessibilité des sanitaires communaux aux personnes à mobilité réduite : Afin de faciliter l'accessibilité des sanitaires communaux aux personnes à mobilité réduite, le Conseil Municipal souhaite mettre aux normes les sanitaires de la Mairie de Noyers et ceux du cimetière, situés : rue des Genièvres – 45260 NOYERS. Suite à la délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2016, le devis de l'entreprise « MV Bâtiment » de Lorris présente un coût global estimatif des travaux à 12.777 euros HT soit 14.054,70 euros T.T.C.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Après en avoir délibéré le Conseil adopte le projet pour un montant de 14.054,70 euros TTC, sollicite une subvention de 6.388,00 euros HT au titre de la D.E.T.R. (soit 50 % du montant du projet, autorise Monsieur le Maire à effectuer cette demande et à signer tous les documents y afférents.

Aire de jeux : La Commission Travaux travaille sur un projet d'aire de jeux à installer au quartier de La Borde et sera présenté au prochain Conseil.

Eclairage public : Suite au diagnostic effectué par la Société NOCTABENE il est envisagé une mise aux normes de la sécurité des armoires électriques et le remplacement d'un candélabre. Une demande de devis est en cours et sera présentée au prochain Conseil ;

- **COMICE AGRICOLE 2017 :**

Lors du précédent Conseil, deux adjoints, Marie-Annick MARCEAUX et Marc PELLETIER avaient été désignés comme coordinateurs du projet. Dans ce cadre, ils organiseront une réunion publique le vendredi 3 mars à 20 heures. A l'issue de cette réunion, une décision sera prise quant à la participation de Noyers à ce Comice Agricole.

- **A.D.A.P.A. :**

Les deux élus qui siègent au Conseil d'Administration informent le Conseil de la situation actuelle. Le Conseil suivra ce dossier.

- **MANIFESTATIONS COMMUNALES :**

La commission a présenté le calendrier des manifestations.

Concernant le Marché du Terroir, après en avoir débattu, le Conseil décide le prix de l'emplacement à 15 euros sans électricité et 20 euros avec électricité.

- **INFORMATIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire informe des réparations effectuées à la station d'épuration de La Borde, (remplacement de la pompe du poste colatures, recalage de la turbine du bassin d'aération).

Monsieur le Maire informe du courrier envoyé par les riverains du Chemin de Pisserot. et du chemin rural n°18. La Commission Travaux mettra ces points à l'ordre du jour de la prochaine commission Dans le cadre du transfert de la compétence voirie, Monsieur le Maire a contacté la Communauté de Communes au sujet du chemin de l'Ecluse.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a signé le contrat de diagnostic pour l'église avec Monsieur Leriche. dont le montant s'élève à 8.100 euros HT suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 04 novembre 2016.

Monsieur le Maire rappelle que des élus sont amenés à siéger à la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges « CLECT ».et fait appel à candidature. Marie-Annick Marceaux pour le poste de titulaire, Madame Danièle GARAVOGLIA et Monsieur Marc PELLETIER comme suppléants se sont portés candidats. La décision sera prise lors du prochain Conseil.

- **EXPRESSION DES CONSEILLERS :**

Madame Angélique BEAUDOIN annonce que le groupe PIPE BAND AUBIGNY donnera un concert à l'église de Lorris le dimanche 19 février au profit du club de handball de Lorris.

Monsieur PELLETIER demande que soit étudiée la possibilité de faire bénéficier les nouveaux élus de formations.

Madame GARAVOGLIA fait part d'un problème d'éclairage au lieu-dit La Montagne.

Il est demandé une réorientation du miroir au Carrefour de la rue de la Mairie et de la route des Genièvres.

La séance est levée à 21h30.